

**Message de Juan Somavia
Directeur général du Bureau international du Travail
à l'occasion de la
Journée internationale des personnes handicapées**

3 décembre 2008

Alors que nous célébrons cette Journée internationale des personnes handicapées, le thème «Dignité et justice pour tous» est hautement pertinent eu égard à une crise économique mondiale de plus en plus grave. Les personnes handicapées sont souvent exclues et marginalisées – surtout dans le monde du travail. Elles sont particulièrement vulnérables en période de crise.

Cette année marque le 25^e anniversaire de l'adoption de la convention no 159 de l'OIT sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées ainsi que le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est donc opportun de rappeler les droits des personnes handicapées et la contribution qu'elles peuvent apporter au développement social et économique.

Sur les 650 millions de personnes handicapées – soit 10 pour cent environ de la population mondiale – 470 millions sont en âge de travailler. Quatre-vingt pour cent environ vivent dans les pays en développement et la grande majorité se situe en dessous du seuil de pauvreté ou occupe des formes d'emploi précaires.

Malgré tout, les personnes handicapées font quotidiennement la preuve de leur productivité et de leur volonté d'être utiles à leurs communautés et leurs sociétés. Partout dans le monde, les personnes handicapées sont des salariés ou des employeurs appréciés qui doivent s'insurger constamment contre les idées fausses sur leur aptitude au travail. Cet état de choses revêt une double importance car il convient de respecter les droits et la dignité des personnes handicapées et en même temps de donner plus de responsabilités à des individus, de renforcer les économies et d'enrichir les sociétés.

La mission de l'OIT qui est de promouvoir le travail décent pour tous s'applique aussi aux personnes handicapées. La convention no 159 de l'OIT sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, de même que le Recueil de directives pratiques du BIT sur la gestion du handicap sur le lieu de travail constituent un cadre visant à intégrer les personnes handicapées dans la formation professionnelle et dans le marché du travail normal. La Convention relative aux droits des personnes handicapées, récemment adoptée par les Nations unies, offre également un mécanisme d'intervention primordial qui permettra aux personnes handicapées de jouer un rôle bien plus central dans le développement social et économique.

Qu'il s'agisse de faire face aux secousses qui agitent aujourd'hui l'économie mondiale ou aux inégalités et à la pauvreté qui existaient déjà avant cette crise, il est dans notre intérêt à tous de relever le défi qui consiste à définir de nouvelles approches destinées à promouvoir des sociétés sans exclusion et des économies productives pour que nous puissions tous vivre dans la dignité et la justice. L'OIT est déterminée à s'acquitter de cette tâche.

* * *